



3. CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.9 REMPLACEMENT D'URGENCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSITION N° :
APPROBATION :
RÉVISION :

La direction générale s'assure qu'un cadre supérieur est familier avec les dossiers et les opérations du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) et est en mesure de prendre sa relève dans l'éventualité de son départ.

En conséquence, la direction générale

- 3.9.1 Ne néglige pas de familiariser son personnel cadre supérieur avec les dossiers et les processus qui relèvent du Conseil élu et de la direction générale afin de protéger le CSCN d'une situation résultant de l'absence de la direction générale et afin d'assurer sa succession immédiate par intérim.